



Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/TDAG/07

Genève, le 29 juillet 2016

Aux :

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Résolution 99 (Rév. Busan, 2014)
- Aux Membres du Secteur UIT-D
- Aux Membres du Bureau du GCDT

Objet: **Deuxième réunion du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT (CG-SR) 28 septembre 2016 (à partir de 13 heures), Genève, Suisse**

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la deuxième réunion du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT (CG-SR), qui se tiendra le 28 septembre 2016 au siège de l'UIT à Genève, à partir de 13 heures.

Cette réunion a pour objet de passer en revue les projets de lignes directrices relatives à la rationalisation des Résolutions de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), d'examiner la correspondance entre les Résolutions et Recommandations de la CMDT et les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires et de recenser les objectifs et les produits de l'UIT-D. Les travaux devraient permettre également de regrouper les Résolutions portant sur des sujets apparentés, afin de les rationaliser en vue de la CMDT-17.

Le projet d'ordre du jour de la réunion fait l'objet de l'Annexe 1. Tous les documents de la réunion seront postés sur le site web du CG-SR (<http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG-Correspondence-Group-on-streamlining-Resolutions.aspx>) dès qu'ils seront disponibles. Le mandat de ce Groupe est également disponible sur ce site web.

En vue de cette réunion, je vous encourage à prendre part aux discussions en ligne du CG-SR par le biais de la liste de diffusion de courrier suivante, tdag-cg-sres@lists.itu.int. Les lignes directrices relatives à l'utilisation de cette liste sont disponibles sur la page web du Groupe.

Comme toujours, je compte sur votre participation active et sur vos avis qui sont si précieux pour les travaux du Bureau de développement des télécommunications (BDT).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma profonde considération.

[Original signé]

Brahima Sanou
Directeur

Annexe 1: Projet d'ordre du jour

Annexe 2: Note d'information à l'intention des participants

ANNEXE 1

**Groupe consultatif pour le développement
des télécommunications (GCDT)**



**Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation
des Résolutions et des Recommandations de la CMDT
Genève, 28 Septembre 2016**

**Document TDAG/CG-SR/4-F
15 juillet 2016
Original: anglais**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE
DU GCDT SUR LA RATIONALISATION DES RÉOLUTIONS DE LA CMDT**

Mercredi 28 septembre 2016, 13 heures

Siège de l'UIT, Genève

- 1 Remarques liminaires et adoption de l'ordre du jour
- 2 Présentation et examen des contributions
- 3 Discussions sur les perspectives d'avenir
- 4 Divers

Dr Ahmad Reza Sharafat
Président du Groupe de travail par correspondance du GCDT
sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT

ANNEXE 2

NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

Inscription et assistance pour l'établissement d'une demande de visa

L'inscription préalable à la deuxième réunion du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT (CG-SR) se fera uniquement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration ou entité habilitée à participer aux réunions du GCDT. L'inscription en ligne débutera le **lundi 1er août 2016** sur le site web suivant <http://www.itu.int/go/regitud>.

L'inscription sur place pour la réunion du CG-SR débutera le **mercredi 28 septembre 2016 à 8 heures** au bâtiment Montbrillant de l'UIT.

Il suffira pour les délégués qui se seront inscrits préalablement d'apporter le message de "confirmation d'inscription" qu'ils ont reçu de l'UIT et une photo d'identité. Les délégués qui ne se sont pas inscrits préalablement auraient également besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place.

Au besoin, une demande d'assistance pour l'obtention de visa doit également être demandée par le coordonnateur désigné pendant le processus d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont instamment priés de lire avec soin la procédure à suivre pour les visas qui est disponible sur le [site web du GCDT](#). Veuillez noter que le traitement d'une demande de visa Schengen prend au minimum trois semaines.

Le rôle des coordonnateurs est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Pour consulter la liste des coordonnateurs, veuillez-vous connecter sur TIES à l'adresse <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

Pour modifier les coordonnées d'un coordonnateur responsable des inscriptions ou pour changer de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484 ou par courrier électronique à l'adresse bdtmeetingsregistration@itu.int), les nom prénom et adresse de courrier électronique mis à jour.

Interprétation et traduction

Les travaux du CG-SR se dérouleront uniquement en anglais.

Participation à distance et diffusion sur le Web

Une participation à distance interactive sera disponible pour la prochaine réunion.

Parallèlement, les services classiques de diffusion sur le web continueront d'être fournis.

Un compte TIES est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et de diffusion sur le web. Vous voudrez bien consulter le [site web du GCDT](#) pour obtenir toutes les informations concernant l'utilisation pratique de ces services.

Contributions aux réunions du GCDT et de ses Groupes de travail par correspondance

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT, les contributions ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises à l'aide du gabarit disponible sur [ce lien](#).

Vous voudrez bien joindre la version "Word" originale de votre contribution au formulaire soumis en ligne afin que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour. Aucune contribution ne sera acceptée après l'ouverture de la réunion.

Les contributions aux travaux du CG-SR ne seront pas traduites.

Documentation

La réunion sera une réunion sans papier. Les délégués sont invités à apporter leur ordinateur portable pour pouvoir télécharger tous les documents de réunion localement et consulter le site web pour avoir accès aux nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour synchroniser les documents sera disponible sur le [site web du GCDT](#).

Il est demandé aux délégués de vérifier qu'ils ont un compte TIES pour pouvoir avoir accès aux documents de la réunion du GCDT via le site web. Des informations sur la marche à suivre pour demander un compte TIES sont disponibles à l'adresse <http://www.itu.int/TIES/>.

Informations pratiques

Vous êtes invités à visiter le [coin des délégués de l'UIT](#) pour toute information pratique concernant Genève et l'UIT. Vous y trouverez une liste des hôtels offrant des tarifs préférentiels négociés par l'UIT.
